

# CSEC

LE COMPTE RENDU  
FORCE OUVRIERE EN BREF

## 15 & 16 janv. 2020



Un comité social et économique Central s'est déroulé mercredi 15 et jeudi 16 janvier à Paris. Vos élus Force Ouvrière vous proposent, en quelques lignes, ce qu'il faut retenir de ces deux jours de débat.

*Vos élus au CSEC : **Éric Vial - Gregory Hen - Marie-Pierre Samitier - Océan Grenier - Bernadette Balland**  
Représentant Syndical FO au CSEC : **Bruno Demange***

## SOMMAIRE

---

### LIMINAIRE « A QUOI VA RESSEMBLER 2020? »

1/ SITUATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

2/ INFORMATION SUR LES PROJETS STRATEGIQUES POUR 2020

3/ PROJET BUDGET 2020 POUR FTV

4/ POINT D'ETAPE SUR LA TRANSFORMATION TECHNOLOGIQUE

5/ DEPLOIEMENT DU NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATION DES REDACTIONS

6/ TRANSFERT DE L'EXPLOITATION DE LA POST PROD DU FEUILLETON A FTV STUDIOS

7/ POINT OUTRE-MER

8/ PROBLEME D'AMIANTE SUR L'ANCIEN SITE DE MARTINIQUE

9/ ANTENNE DE PARIS ILE DE FRANCE » APRES SON DEMENAGEMENT AU SIEGE

10/ LE NOUVEAU REGIME DES FRAIS DE MISSION

11/ SIMPLIFICATION DE LA GESTION DES CONGES DANS MON KIOSQUE

12/ PROJET D'UNE NOUVELLE CHARTE DES ANTENNES

13/ CHARTE DES ANTENNES

---

1



## 1/ SITUATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

La présidente débute cette instance en soulevant les bons résultats d'audience, avec un chiffre global à 28,9% et un écart qui se creuse avec TF1. « *Ce n'est pas le seul critère, mais il est très suivi par la presse* ». Autre chiffre : celui du numérique, avec la progression de 25% des vidéos vues, pour parvenir à un nombre d'1 milliard par an. La présidente soulève aussi le fait que les engagements concernant le pacte d'engagement pour la visibilité des Outre-Mer sont tenus.

Concernant la jeunesse, il y a un vrai sujet de préoccupation : « *il s'agit de continuer à parler à tous les enfants, malgré la fermeture de France 4* ». Force Ouvrière pointe l'impact de la fermeture de France 4 sur tout le secteur de l'animation et de la production de dessins animés, qui représente 100.000 emplois en France. La présidente répond à cela que plusieurs engagements ont été pris par rapport à cela :

- Une sécurisation des investissements effectués par France TV : 32 millions (alors que ces investissements s'élevaient à 29 millions en 2015).
- Une présence sur les autres chaînes (dont les grilles vont être revues), à hauteur de 3750 heures (alors qu'il y en a 6000 à ce jour, avec France 4).
- Et une exposition du taux de couverture des enfants, qui sera présenté aussi lors du comité de suivi du pacte pour la visibilité des Outre-Mer.

FO dénonce aussi le mauvais signal envoyé par le gouvernement avec la fermeture de France Ô, « chaîne de la diversité ». La présidente répond à cela que « *France Ô n'est plus la chaîne de la diversité, car l'Outre-Mer* ». Elle ajoute que, sur ce sujet de la diversité, « *nous ne sommes pas encore au rendez-vous !* ». Sachant que la diversité, ça doit être « *à toute heure, sur toutes les antennes, et sur tous les genres* ».

---

## 2/ INFORMATION SUR LES PROJETS STRATEGIQUES POUR 2020

Le directeur de cabinet de la présidente, en charge de la transformation, reprend la présentation des actions engagées. Il rappelle que 236 projets avaient été répertoriés en octobre 2018, avec 6 thématiques prioritaires. Parmi ces projets, beaucoup sont d'ordre technologique. « *Globalement, la stratégie évolue, mais nous sommes toujours dans la continuité* » ajoute-t-il.

Un point important porte sur la régionalisation : un travail approfondi a été engagé au cours des toutes dernières semaines, et des perspectives intéressantes ont été tracées, au-delà des simples matinales avec France Bleu. « *Il s'agit de repenser le modèle de France 3, et passer d'une logique de chaîne nationale vers une logique de chaînes régionales.*

Le projet est régionalisation consiste à parvenir à la proposition d'une offre de 11 à 13 chaînes régionales d'ici fin 2022 : des chaînes régionales effectuant des décrochages nationaux (avec donc la conservation des rendez-vous d'info nationale). L'idée est donc que les régions puissent s'emparer de cases, même s'il n'est pas envisageable que cela se traduise par des pertes d'audiences, sauf cas exceptionnels : « *la place de France 3 ne peut pas baisser sous prétexte de régionalisation !* ». Ce n'est pas une logique de « vases communicants » mais d'extensions, de conquêtes, à l'image des 7 mn qui connaissent un grand succès d'audience.

A noter : la holding France Media pourrait voir le jour en 2021, et impacterait alors des projets stratégiques. Pour la direction, « il n'est pas question d'engager des réorganisations aujourd'hui qui nécessitent d'être défaits demain ».

Notre vocation reste de faire accéder à la culture le plus grand nombre, et d'engager une démarche structurante par rapport à « Paris 2024 ». Préalablement, 2020 sera aussi l'année de l'arrivée de Salto, du portail des Outre-Mer et il s'agira de repenser l'ensemble des grilles et de nos modèles, avec les fermetures de France O et France 4 le 9 août prochain.

La stratégie consiste à élargir nos publics, en s'adaptant aux nouveaux usages, et 6 cibles identifiées : les « anciens », les « jeunes retraités », les « actifs », les « ados et jeunes adultes », et les « enfants de 4 à 14 ans ». On note déjà une progression assez significative sur les moins de 25 ans.

FO s'est interrogé par rapport à ce qui nous était imposé par le contrat d'objectifs et de moyens en matière d'identité des chaînes.

Le constat est que la trajectoire financière qui était promise n'est plus au rendez-vous, et que les engagements qui allaient avec sont tombés également. Et aujourd'hui, en regardant les modèles actuels, la stratégie de marque passe par les plateformes numériques, et le fait que nos antennes s'organisent de façon transversale.

La stratégie la plus logique consiste à se rapprocher des nouveaux usages, comme ça se passe dans les pays nordiques : en Suède et en Finlande, où les canaux avaient perdu du terrain, la nouvelle stratégie engagée depuis 4 ans a payé. Pour autant, la télévision linéaire n'est pas encore morte : 77% du public continue à regarder en live.

Autre question, posée via le liminaire de FO : le premier bilan après l'arrêt du Soir 3 et l'édition de 23 heures sur France Info. La direction précise que l'audience de France 3 n'a pas baissé, et que celle de France Info a augmenté le soir de façon significative. Le « 23 heures » est même souvent leader des chaînes d'infos.

### 3/ PROJET BUDGET 2020 POUR FTV

#### [Compte rendu de la commission économique du 10 décembre 2019 \(à découvrir en cliquant ICI\)](#)

Pour l'essentiel, les élus retiennent une diminution de l'enveloppe budgétaire de 60 millions d'euros, sur décision de la tutelle. L'effort qui en découle est atténué par les résultats de la publicité, notamment avec l'effet des Jeux Olympiques et du numérique. Il est donc prévu que des efforts soient entrepris, notamment sur les coûts de grille (-3,6 millions, intégrant la couverture des municipales et les JO). Les programmes payent donc un lourd tribut au niveau des

économies à effectuer : celles-ci portent essentiellement sur les acquisitions et sur les programmes de flux. La création reste sanctuarisée à 420 millions d'euros.

Le numérique est en forte progression, à 144 millions, sachant que l'objectif est de parvenir à un seuil de 200 millions à horizon fin 2022.

Les élus ont adopté un avis négatif. FO a fait le choix de s'abstenir, souhaitant noter que, malgré les contraintes, la direction a réussi à parvenir à un équilibre, pas simple à trouver. Et que c'est bien la tutelle qui est à l'origine de ce budget contraint, et des conséquences qui en découlent.

## 4/ POINT D'ETAPE SUR LA TRANSFORMATION TECHNOLOGIQUE

4K, 5G, projet de conducteur unique (au lieu des 4 systèmes différents aujourd'hui, et devenus obsolètes), augmentation de l'offre sur France 3 avec le projet régionalisation. FO intervient sur le fait que l'humain n'est pas remplaçable par la machine. Nous demandons également si le « signal à la carte » (c'est-à-dire la possibilité d'offrir nos captations 4K ou 8K à l'attention des téléspectateurs déjà

équipés de téléviseurs adaptés), la direction nous répond que « c'est possible, puisque c'est ce qui va se passer au niveau de la publicité ! ». Cela suppose un CDE adapté à ces évolutions probables. En clair, envisager dès aujourd'hui des configurations qui ne sont pas encore d'actualité, mais qui peuvent l'être dans un avenir proche ou moyen...

---

## 5/ DEPLOIEMENT DU NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATION DES REDACTIONS

Pour faire simple, il s'agit du système gérant surtout des « conducteurs » des journaux. A ce jour, les systèmes ne sont pas les mêmes dans les différentes entités de l'entreprise, et, comme cela a été évoqué dans le point précédent, ils sont aussi devenus obsolètes, et ne répondent plus complètement à nos besoins d'aujourd'hui. Ces besoins consistent à faciliter et augmenter les échanges entre rédactions, et décloisonner les différentes entités.

Préalablement, le directeur de l'info rappelle que notre offre doit rester une info de référence, exigeante, vérifiée, et s'adressant à tous les publics. Ce projet est destiné à être mis en œuvre en 2 phases. Celle que nous évoquons aujourd'hui porte sur le socle éditorial, destiné à traiter les prévisions. Il nous est expliqué que cette première phase n'aura pas d'impact sur les métiers. Les élus

pointent le fait que les éléments qui existent aujourd'hui en interne sont mal référencés, mal nommés. « Dalet n'a rien à voir avec les EVN, et il peut être dangereux d'utiliser les éléments maison, surtout dans l'urgence ». En clair, la distance est grande entre ceux qui sont allés sur le terrain et ceux qui vont mettre ensuite à l'antenne : « le taylorisme tel que pratiqué actuellement n'est pas acceptable ! ». La direction répond à cela que nous nous devons de rattraper le retard pris entre 2007 et 2012, et d'inclure une approche éditoriale dans cette problématique.

[Les élus ont voté une expertise à l'unanimité pour évaluer l'impact de ce projet. Pour découvrir l'intégralité de la résolution, cliquez ICI](#)

## 6/ TRANSFERT DE L'EXPLOITATION DE LA POST PROD DU FEUILLETON A FTV STUDIOS

A ce jour, cette post production est mise en œuvre au dernier étage des locaux du Franay, à Saint Cloud. La motivation était alors une proximité du lieu avec les auteurs, majoritairement basés à Paris. Après deux années de pratique, il apparaît finalement préférable que cette post production soit mise en œuvre sur le lieu de tournage. Il y a donc une double annonce : le transfert à Vendargues, mais aussi le transfert à la filiale France TV Studios. La direction explique que cette sous-traitance est liée au fait qu'aucun candidat titulaire n'a été trouvé pour occuper ces postes à Vendargues. En fait, il apparaît que des candidats se sont

effectivement manifestés, mais que leur profil ne correspondait pas exactement à ce qui était recherché.

Parmi les questions, une concerne le devenir de la partie du site du Franay dédié à cette activité. La direction rappelle que ce qui se fait principalement au Franay est une activité de plateau, et que, concernant ces salles de montage, des pistes sont en discussion, tel le Téléthon.

Un débat s'est aussi engagé sur les motivations ayant conduit à ce projet : sont-elles uniquement d'ordre organisationnel ? Ou y a-t-il aussi des éléments d'ordre économique ?

---

## 7/ POINT OUTRE-MER

[Une restitution des travaux de la commission Outre-Mer, réunie le 13 décembre dernier, est effectuée. Pour prendre connaissance de ce compte rendu, cliquez ICI.](#)

Pour l'essentiel, la nouvelle directrice du Pôle Outre-Mer, Sylvie Gengoul, a présenté sa vision de ses missions, qu'elle qualifie en 3 mots : inspirer, organiser, et construire. Avec cette idée de se réapproprier le rôle de service public (ce qui devrait être davantage possible grâce au média global).

Le budget 2020, de l'ordre de 250 millions d'euros (chiffre en date du 13 décembre dernier) est en augmentation par rapport à 2019, s'expliquant essentiellement par le glissement de la masse salariale. Un chiffre en diminution, en revanche, celui des ETP : à combien s'élèvera la réduction ? Pas de chiffre précis, mais

celui de 49 est subodoré, ce qui semble irréalisable pour les membres de la commission Outre-Mer.

La relocalisation du site de Mayotte est jugée comme une réussite. La question de la sécurité du lieu préoccupe au plus haut point. Le sujet est entre les mains de Muriel Saubry, directrice de la sécurité dans l'entreprise.

En séance, la nouvelle directrice a exprimé l'importance de la valorisation de ce qu'on est, en tenant compte des spécificités géographiques. Avec le rôle particulier de Malakoff, 10<sup>ème</sup> station, pour la circulation des programmes et l'enrichissement de l'offre. Sans parler pour autant de « tête de pont » : « *je ne vois pas ce que ça signifie, tête de pont !* ».

Pour les élus, le rôle de Malakoff, dans le contexte particulier de la fermeture prochaine de France Ô, mérite d'être éclairci. Ils expriment le fait que, en Outre-Mer, la mission n'est pas simplement de faire de la télévision et de la radio, c'est aussi le développement des territoires et le fait de fédérer les différents pays.

La directrice revient sur la question des moyens, pour dire que la contrainte sur les ETP existe partout dans l'entreprise, et qu'il s'agit « *d'utiliser le mieux possible ce que l'on a pour assurer notre ambition éditoriale* ».

Les élus ont demandé enfin que leur soit présenté un projet stratégique plus complet, intégrant les éventuelles modifications de structures envisagées.

---

## 8/ PROBLEME D'AMIANTE SUR L'ANCIEN SITE DE MARTINIQUE

### EN MARGE DU POINT « OUTRE MER »

En marge du point Outre-Mer, un point particulier a été effectué sur le problème d'amiante découvert dans les anciens locaux de Martinique 1<sup>ère</sup>. Le directeur de la DSQVT précise que le point a été traité lors de la dernière CSSCT-C. Pour l'essentiel, 3 diagnostics ont été réalisés à ce sujet : en 2004, 2015 et 2018. C'est le diagnostic de 2015 qui est le plus impactant, évoquant la présence d'amiante dans les dalles des sols de certaines salles, et ayant entraîné des travaux pour encapsuler la matière. Le dossier est suivi par les services de la

médecine du travail de Martinique. Des suivis post exposition et post professionnels (quand les salariés ont quitté l'entreprise) sont prévus pour les salariés concernés. Mais quels sont-ils exactement ? A partir du moment où il est difficile de déterminer quels sont précisément les salariés qui ont fréquenté ces salles, comment cette liste de salariés nécessitant d'être suivis va-t-elle être établie ? Cela va être établi en lien avec la médecine du travail, mais il sera nécessaire de revenir en instance sur le sujet.

---

## 9/ ANTENNE DE PARIS ILE DE FRANCE » APRES SON DEMENAGEMENT AU SIEGE

Deux mois après l'arrivée des personnels de Vanves au Siège de France TV, il reste des problèmes avec des dispositifs qui ne sont pas adaptés au fonctionnement du réseau France 3. Voici qui perturbe le quotidien des salariés, nuit à la performance de l'antenne (moins de montages par jour, par exemple, depuis l'arrivée au Siège), risques sur la santé au travail (altération du sens au travail,

qualité empêchée...). A cela vient s'ajouter le fait que le dernier comité de suivi a désormais cessé d'exister.

La direction répond à cela que tous les journaux et toutes les émissions sont à l'antenne, sans trop de difficultés, que les échanges entre la RH de l'antenne de Paris Ile de France et les services du Siège sont bons (et qu'ils ont réussi à gérer correctement ensemble un incident avec

une salariée. Sur les incidents par rapport à la mise à disposition du matériel, l'ancien chef de centre précise que certes, cela nécessite davantage de temps, mais que, à la différence d'avant, le matériel est vérifié avant le départ, et l'équipe a ainsi la quasi-certitude que ce matériel est complet et en état, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. Il y a donc des inconvénients mais aussi des avantages.

Reste à voir comment solutionner ces problèmes certains jours, et notamment le mardi (particulièrement complexe). L'idéal serait la mise à disposition d'une salle de montage supplémentaire, qui désengorgerait le mixage. De même, un doublement des postes de chefs d'édition ne serait pas du luxe !

La direction répond que ces sujets, et d'autres, seront débattus lors des prochaines instances de proximité de Paris Ile de France.

---

## 10/ LE NOUVEAU REGIME DES FRAIS DE MISSION

La direction informe les élus que la suppression du forfait sera effective au 1<sup>er</sup> avril prochain. Des évolutions seront mises en place :

- Tout d'abord le rajout sur Concur d'un icône bleu « certifier », permettant de respecter la réglementation sur la dématérialisation des documents, et de supprimer la nécessité d'envoyer des justificatifs « papier ».
- Ensuite, la reconnaissance optique des caractères de manière dématérialisée, permettant de ne pas avoir à reconnaître les dates, les lieux et les prix, et évitant ainsi d'avoir à saisir ces informations.
- Viendra s'ajouter la mise en œuvre d'une plateforme via Concur, permettant d'avoir accès automatiquement aux offres des hôtels ( et aux prix négociés ), et d'éviter les avances de frais de collaborateurs.

Si les forfaits disparaissent, ils resteront néanmoins possibles lors de missions de plus de 15 jours, tels le Tour de France, les Jeux Olympiques, et pour certains salariés de la Fabrique, ayant totalisé plus de 100 jours de missions sur l'année 2019. L'idée est de compenser une pénibilité, en l'occurrence le nomadisme vécu par les salariés en question.

FO regrette que ce seuil soit de 100 jours, et non de 70, tel que reconnu par l'accord collectif pour reconnaître ces situations

FO regrette aussi qu'une logique de suppression des forfaits, pour des raisons d'éthique, n'aille pas jusqu'à supprimer les forfaits des « zones de résidences ». Car, si l'idée est que les collaborateurs soient remboursés de ce qu'ils sont effectivement dépensés, cette logique ne s'applique pas pour des frais engagés à moins de 50 km. A cela, la direction répond qu'au sens du réglementaire, les frais à moins de 50 km ne sont pas des « frais de missions », et que les barèmes ont été relevés en 2019. La direction renvoie cette question aux prochaines négociations annuelles obligatoires.

---

## 11/ SIMPLIFICATION DE LA GESTION DES CONGES DANS MON KIOSQUE

Plusieurs mesures ont été diffusées à tout le personnel en début d'année. L'une d'elles pose souci : il s'agit d'une modification des pratiques concernant les absences au titre des jours fériés pour les journalistes au forfait jour.

Depuis 1982, et comme cela a été rappelé dans l'accord collectif de 2014, ces salariés étaient appelés à travailler normalement les jours fériés, sans majoration de salaire. En contrepartie, ils

disposaient d'un nombre de jours « au titre des jours fériés », pouvant être posés à d'autres périodes. Or, la direction a procédé à une modification, entraînant le fait que ces journalistes « perdent la main » sur l'utilisation de ces jours. Elle nous répond qu'elle n'a pas pour but de « chercher du contentieux » sur ce sujet. Elle répond donc aux élus qu'elle va examiner ces arguments, et revenir très vite vers les élus à ce sujet.

---

## 12/ PROJET D'UNE NOUVELLE CHARTE DES ANTENNES

Cette charte n'aura pas de caractère obligatoire, puisqu'elle ne sera pas annexée au règlement intérieur.

Il ne s'agit que d'incitations à agir, sans risque de conséquences disciplinaires.

Sauf pour ce qui concerne certains principes obligatoires, de par la loi.

Du coup, qu'est ce qui serait obligatoire et qu'est ce qui ne le serait pas ? Il serait donc important que cette nuance puisse

être mieux perçue par le lecteur, afin d'éviter toute ambiguïté. Les élus ont donc demandé un report, afin de se prononcer sur une version à jour du projet, intégrant cet aspect d'une plus grande clarté entre les dispositions obligatoires et celles qui le ne sont pas.

8

---

## 13/ CHARTE DES ANTENNES

Un nouveau projet de charte de 23 pages a été présenté aux élus, pour rappeler certains principes et bonnes pratiques. Il n'aura aucune valeur normative, ne sera pas adossé au règlement intérieur. Mais alors, quel intérêt, à partir du moment où il existe déjà des chartes évoquant les

bonnes pratiques ? N'y a-t-il pas un côté redondant ? La copie va être réexaminée en tenant compte des commentaires prononcés durant ce point, et sera représentée lors d'une prochaine instance.

→ Prochain CSE central :  
en mars ou avril 2020, à une date à déterminer